

UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE DE LA WILDERNESS

LADISLAV MIKO – TOBY AYKROYD – DANIEL VALLAURI – CHRISTIAN BARTHOD

Jusqu'en 2004, année d'un élargissement important de l'Union européenne, principalement à des pays d'Europe centrale et orientale⁽¹⁾, la place de la *wilderness*⁽²⁾ dans les réflexions communautaires était inexistante. Cette terminologie était en effet cantonnée à :

- l'intérêt de certains experts ou militants associatifs européens pour un débat international⁽³⁾ qui ne se limite pas au contexte nord-américain, par ailleurs très spécifique ;

- la manière dont la Suède et la Finlande, par ailleurs très grands pays forestiers et puissances industrielles du bois, géraient leur vision des grands espaces de forêt boréale, encore relativement peu marqués par l'action de l'homme. La Finlande, notamment, était connue pour faire référence à une sorte de *wilderness*, reconnue législativement (1991) et adaptée à son contexte social et culturel particulier (le peuple Sami et ses élevages de rennes), de même qu'à son contexte socioéconomique (l'équilibre des politiques publiques entre l'exploitation par coupes rases de vastes zones et la création de grands parcs nationaux).

Toutefois, les acteurs forestiers, et même certains naturalistes des pays de l'Ouest de l'Europe tempérée se sentaient moins concernés. On peut néanmoins noter certains débats géographiquement cantonnés mais parfois vifs sur la gestion ou la non-gestion de certaines forêts dans leurs parcs nationaux⁽⁴⁾, que ce soit ou non dans le contexte de la mise en place du réseau Natura 2000.

Une évolution progressive de la perception de la nature a modifié les choses ces deux dernières décennies. Politiquement, l'entrée de nombreux pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne fit rapidement émerger au grand jour un double débat concernant :

- l'avenir de vastes forêts tempérées, historiquement préservées de l'exploitation forestière, riches en biodiversité, avec des paysages imposants, mais parfois menacées par des grands projets industriels ou touristiques de « mise en valeur » ;

- les modalités de mise en œuvre des directives communautaires visant à la création du réseau Natura 2000, négociées avant l'adhésion de ces pays et ne prenant pas bien en compte la *wilderness* et ses corollaires, la pleine naturalité et la libre évolution. Fondées sur les connaissances scientifiques du début de la décennie 1990, ces directives proposent une vision assez interventionniste de la gestion et relativement conservatrice (parfois qualifiée de fixiste) de la biodiversité que les nouvelles notions viennent compléter.

(1) En 2004, dix pays sont entrés dans l'Union européenne : la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, Malte et Chypre. Ils ont été rejoints en 2007 par la Roumanie et la Bulgarie, puis en 2013 par la Croatie.

(2) L'article parlera indifféremment de *wilderness* ou espaces à haute naturalité (les définitions sont données dans la suite du texte).

(3) Dans le contexte de ce débat international, l'IUCN a mis en place en 2003 l'*International Wilderness Task Force* (WTF), qui déboucha en 2016 sur la publication du document intitulé *Wilderness Protected Areas : Management Guidelines for IUCN Category 1b Protected Areas* [<https://portals.iucn.org/library/node/46541>]. Ce document donne une place significative aux réflexions et initiatives en Europe, avec mention de plus d'une cinquantaine de références européennes.

(4) Cf. par exemple l'option prise dans le parc national bavarois, ou en France les débats concernant la forêt de l'Orgère dans le parc national de la Vanoise.

En dehors de l'Union européenne, certains des espaces de *wilderness* les plus importants et les plus intacts se trouvent à l'Est, en particulier en Russie et Ukraine, avec des espaces plus petits dans le Caucase.

LA PUISSANTE ÉMERGENCE D'UNE DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Historiquement le premier projet transnational européen cherchant à allier protection stricte, respect de la *wilderness* et tourisme durable, essentiellement dans des parcs nationaux, est celui de *PAN Parks* (de l'anglais *Protected area network* : réseau d'aires protégées), initié en 1997 par le WWF et le groupe Molecanten (une société néerlandaise d'hébergement touristique). Douze espaces situés dans des parcs nationaux furent labellisés, dans dix pays (dont un en Italie et un au Portugal, les autres se situant en Europe nordique ou orientale). Ce projet fit faillite en 2014 pour des raisons de financement, mais l'équivalent de son label fut repris en 2014 par une nouvelle structure (la « *European Wilderness Society* » et son « *Wilderness Network* »).

En 2005, une initiative *Wild Europe*, réunissant à la fois des ONG⁽⁵⁾ et des personnes intéressées à titre individuel venant de la Commission européenne, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, a commencé à se structurer.

Mais il semble possible de retenir l'année 2006 comme année « fondatrice » sur le plan politique, avec les premières discussions sur une nouvelle stratégie communautaire sur la biodiversité et la possibilité qu'elle intègre la *wilderness* (1st *European Conference on Conservation Biology*, à Eger, en Hongrie, qui a réuni environ 1 000 participants). Lors de cette conférence, Ladislav Miko, alors directeur en charge de la nature au sein de la Commission européenne, plaida pour une nouvelle vision de la protection de la nature en Europe, incluant la *wilderness*.

En 2007, dans le cadre d'une conférence d'EUROPARC, fédération de parcs nationaux de 39 pays européens, un atelier fut organisé par *Wild Europe* pour traiter du thème de la *wilderness* sur le continent européen ; il déboucha sur une pétition conjointe demandant l'élaboration de lignes directrices de gestion pour les zones de *wilderness* dans le réseau Natura 2000.

Le 3 février 2009, le Parlement européen adopta à une majorité écrasante une résolution s'adressant à la fois à la Commission européenne et aux États membres. Cette résolution, basée sur le rapport du député hongrois Gyula Hegyi, réclamait l'élaboration d'une politique communautaire de la *wilderness*, terme traduit en français par « nature vierge » par les traducteurs officiels du Parlement européen, par « espaces de haute naturalité » par d'autres experts français.

En mai 2009, une conférence organisée à Prague par *Wild Europe*, dans le contexte de la présidence tchèque de l'Union européenne, intitulée *Wilderness and Large Natural Habitat Areas*, adopta des recommandations⁽⁶⁾ relatives à la protection et à la restauration de la *wilderness* en Europe, mais aussi des « espaces sauvages » de plus petite surface.

En novembre 2010, une conférence organisée à Bruxelles par *Wild Europe*, dans le contexte de la présidence belge de l'Union européenne, intitulée *Rebuilding the Natural Heart of Europe, Conference on Restoration of Large Wild Areas*, élargit la dynamique lancée à Prague à des territoires

(5) BLI, Conservation Capital, European Nature Trust, EWS, Europarc, Frankfurt Zoological Society, FCC Roumanie, Natuurmonumenten, Proparc, Rewilding Europe, RSWT, UICN, WER, WFUK, Wildland Research Institute, WWF EPO, WWF Autriche, WWF CEE, WWF France, WWF Netherlands.

(6) https://www.wildeurope.org/wp-content/uploads/2019/05/wild_area_action_agenda-s.pdf

historiquement marqués par l'action de l'homme, mais aujourd'hui, en grande partie, économiquement et socialement en déshérence⁽⁷⁾.

À l'issue de cette conférence, *Rewilding Europe*⁽⁸⁾ (alors connue comme *The Wild Europe Field Programme*) fut officiellement porté sur les fonds baptismaux, avec le lancement de cinq grands projets de restauration de la vie sauvage, dans des zones où la nature sauvage existait encore ou « revenait », avec l'objectif affiché de surfaces contiguës de plus 100 000 ha, en recherchant le concours des communautés locales. Ces projets concernaient la grande vallée du Coa (Portugal), les montagnes Velebit (Croatie), le delta du Danube (Roumanie), les Carpathes du Sud (Roumanie), et les Carpathes orientales dans une zone transfrontalière (Pologne, Slovaquie et Ukraine). Depuis, ces zones de travail pour le *rewilding* ont été rejointes par les Appenins (Italie, dans les parcs nationaux des Abruzzes et de la Majella et le parc régional Sirente Velino), le delta de l'Oder (Allemagne et Pologne), les Montagnes des Rhodopes (Bulgarie) et la Laponie⁽⁹⁾. *Rewilding Europe Capital* (REC⁽¹⁰⁾) fournit des prêts financiers aux nouvelles entreprises de *rewilding* qui commencent à obtenir des résultats environnementaux et socioéconomiques positifs, notamment grâce à un tourisme écoresponsable⁽¹¹⁾.

La stratégie européenne pour la biodiversité, adoptée en 2011 en vue de l'échéance de 2020, afficha pour la première fois la préservation de la *wilderness* comme un objectif dans la conception des plans de gestion forestière (Objectif 3B, Action 12⁽¹²⁾). Mais cette mention spécifique ne se retrouva pas dans la stratégie européenne pour les forêts de 2013.

À partir de 2008, un travail de clarification des définitions pour l'Europe des notions associées à la *wilderness* a commencé. Suite à la conférence de 2009, ce travail s'est appuyé sur une vaste consultation organisée par Wild Europe auprès des acteurs européens intéressés. La terminologie européenne en la matière, publiée en octobre 2013, aborde en premier lieu l'enjeu de la *wilderness* telle qu'envisagée en Europe⁽¹³⁾, majoritairement le fait de certains grands espaces de l'Europe centrale, orientale et nordique, plus marginalement de la péninsule ibérique. Mais sont également prises en compte les situations fréquentes, notamment en Europe occidentale et méridionale, d'espaces aujourd'hui (ou potentiellement) caractérisés par la nette prédominance des processus naturels et la présence d'habitats naturels, mais plus fragmentés et de relativement petite dimension⁽¹⁴⁾, souvent marqués par l'héritage des activités humaines.

Traduites en français en 2012, les définitions retenues dans ces textes distinguent :

– « *Un espace à haute naturalité est une zone gouvernée par des processus naturels. Il est composé d'espèces et habitats indigènes, et suffisamment grand pour le fonctionnement écologique*

(7) Le concept de restauration mis en avant dans la conférence de Bruxelles faisait écho au rapport *The CBD's 2010 Global Biodiversity Outlook*, publié à la mi-2010, qui identifiait un potentiel de « *rewilding* » pour 200 000 km² de terres marginales et abandonnées en Europe. Par la bouche de Ladislav Miko, la Commission formalisa alors son approche en trois parties : la protection de la *wilderness* existante, la restauration de vastes zones « sauvages », et le rétablissement des processus naturels sur les terres agricoles et forestières marginales.

(8) Organisation à but non lucratif, basée à Nimègue (Pays-bas), créée à l'initiative quatre organisations : WWF-Pays-Bas, ARK Nature, Wild Wonders of Europe et Conservation Capital. Il existe désormais Rewilding France.

(9) L'organisation locale collabore avec les communautés samis pour développer des entreprises d'observation de la faune, développer une économie locale basée sur la nature et réduire les conflits homme-faune.

(10) REC construit une analyse de rentabilité sur la nature sauvage en Europe. REC a été créé pour stimuler l'économie d'entreprises cherchant à atténuer les impacts socioéconomiques négatifs causés par la déprise agricole, par les principes notamment du réensauvagement. REC accorde des prêts à ces entreprises, qui génèrent des retombées économiques dans les secteurs liés à la nature et à la faune sauvage et qui œuvrent également à la conservation des paysages naturels, des cultures rurales et du patrimoine lié. En 2018, Rewilding Europe a prêté au total à 18 entreprises la somme de 520 000 euros.

(11) La Banque européenne d'investissement a octroyé en 2017 à « Rewilding Europe Capital » un contrat de financement de 6 millions d'euros. Il s'agit du premier projet de la Bank on Nature Initiative, mise en place par la Commission européenne.

(12) Dans la brochure de communication publiée en français par la Commission, ces surfaces sont appelées des « étendues sauvages ».

(13) Définition adoptée en anglais : "A wilderness is an area governed by natural processes. It is composed of native habitats and species, and large enough for the effective ecological functioning of natural processes. It is unmodified or only slightly modified and without intrusive or extractive human activity, settlements, infrastructure or visual disturbance. Wilderness areas should be protected and overseen so as to preserve their natural condition."

(14) Définition adoptée en anglais : "Wild areas have a high level of predominance of natural process and natural habitat. They tend to be individually smaller and more fragmented than wilderness areas, although they often cover extensive tracts. The condition of their natural habitat, processes and relevant species is however often partially or substantially modified by human activities such as livestock herding, hunting, fishing, forestry, sport activities or general imprint of human artifacts."

effectif des processus naturels. Il est non ou peu modifié et sans activité humaine intrusive ou extractive, habitat permanent, infrastructure ou perturbation visuelle. »

— « *Les zones sauvages présentent un haut niveau de prédominance des processus naturels et de l'habitat naturel. Elles sont généralement plus petites et plus fragmentées que les espaces à haute naturalité, même si elles sont souvent assez étendues. L'état de leurs habitats naturels, de leurs processus et des espèces qui y vivent est néanmoins souvent ou substantiellement modifié par des activités humaines telles que le pastoralisme, la chasse, la foresterie, les activités sportives ou l'empreinte globale des artefacts humains. »*

Pour rendre ces définitions opérationnelles, il est important d'identifier une zone cœur, une zone tampon et une zone de transition, même si la pertinence et les caractéristiques afférentes peuvent différer en fonction des biomes, des milieux et des surfaces. Mais le minimum requis pour la reconnaissance d'un espace en *wilderness* est alors fixé à 3 000 ha, avec une surface recommandée lorsque cela est possible supérieure à 10 000 ha.

La troisième *European Conference on Conservation Biology*, à Glasgow, en 2012, consacra une part significative de son message public à demander la protection stricte des « *remaining tracts of old-growth forest (including the ecological processes that maintain them) together with other wilderness areas in the European periphery.* ». Mais, de manière complémentaire, le message politique dépassait la vision habituelle de la *wilderness* : « *It also advocates for the ecological restoration of potential wilderness landscapes.* ».

Un « Registre de la *wilderness*⁽¹⁵⁾ » a été publié en octobre 2013 sous l'égide de la Commission européenne, sur la base d'une proposition de *Wild Europe*. Cette initiative a permis d'identifier les zones les plus sauvages restant dans l'Union européenne. Ce registre servira aujourd'hui de base à la planification d'un futur réseau interconnecté — pertinent pour l'objectif de protection stricte de 10 % du territoire terrestre dans la stratégie communautaire pour la biodiversité à l'horizon 2030. Le Registre devrait être étendu aux pays européens non-membres de l'Union européenne.

En octobre 2013, les initiatives européennes sur la *wilderness* bénéficièrent également d'une visibilité et d'une reconnaissance mondiale, avec la tenue, à Salamanque (Espagne) du 10^e Congrès mondial pour la nature sauvage (Wild10), rassemblant plus de 1 000 participants⁽¹⁶⁾ venus de plus de 60 pays (seulement trois Français étaient présents). Le thème retenu pour une « vision⁽¹⁷⁾ » adoptée par le Congrès était « Faire de l'Europe un lieu plus sauvage », dans un contexte historique d'abandon de terres agricoles mais aussi de retour de certains animaux sauvages emblématiques.

En décembre 2013, la Commission européenne publia un nouveau guide préparé par un groupe d'experts mis en place fin 2009. Ce guide précise des modalités plus souples d'application de la doctrine relative aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore » dans les sites Natura 2000 reconnus comme des espaces de *wilderness*, évitant la perspective redoutée d'une renégociation de tout ou partie de ces deux directives. Il s'agissait de prendre en compte la logique de la libre évolution des milieux, qui peut se faire au détriment de certains habitats naturels ou de certaines espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000⁽¹⁸⁾.

Il faut noter que les débats internes à ce groupe d'experts ont clairement mis en évidence :

- les compréhensions différentes de la naturalité selon les pays européens ;
- l'existence de traces et d'influences humaines persistantes même sur de vastes territoires réputés très sauvages ;

(15) Wilderness Register and indicator for Europe:

https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/wilderness/pdf/Wilderness_register_indicator.pdf

(16) Environ 10 000 autres personnes ont suivi le congrès en direct sur Internet.

(17) <https://wild10.org/wp-content/uploads/2015/03/WILD10-Vision-for-a-Wilder-Europe-March-2015-Final-print.pdf>

(18) Guidelines on Wilderness in Natura 2000, Management of terrestrial wilderness and wild areas within the Natura 2000 Network (Technical Report - 2013 - 069).

— la nécessité d’adopter, au moins dans un premier temps, des approches souples fédérant des réalités différentes derrière les mêmes termes, si difficiles à traduire de façon binaire (la naturalité étant un gradient).

Au printemps 2014, en Autriche, un groupe international d’experts et d’ONG créa la « *European Wilderness Society*⁽¹⁹⁾ » (EWS). Son objectif est d’identifier, promouvoir et mettre en œuvre un projet de conservation des dernières zones européennes où l’empreinte humaine peut être considérée comme très faible, voire négligeable. Cette structure se fixa immédiatement comme projet de constituer un réseau de tels espaces, le *European Wilderness Network*, basé sur la définition de la *wilderness* formulée par *Wild Europe*, avec des critères et des indicateurs ajoutés par EWS (au nombre de plusieurs centaines), permettant un audit objectif, décliné par grands types de milieu⁽²⁰⁾, garanti par un groupe de grandes structures intéressées et compétentes⁽²¹⁾. Son réseau de partenaires institutionnels s’est élargi depuis lors⁽²²⁾. Début 2019, plus d’une quarantaine d’espaces avaient été labellisés (ou relabellisés dans le cas des anciens *PAN Parks*), certifiant une surface totale d’environ 300 000 ha.

Même si le débat juridique ne portait pas précisément sur la préservation de la *wilderness* en tant que telle, une étape importante pour manifester au grand jour tout l’enjeu de la conservation de certains sites à haute naturalité au sein du réseau Natura 2000 a été l’affaire opposant la Commission européenne au gouvernement polonais, concernant la gestion des pullulations de scoytes dans la forêt hautement symbolique de Biatowieża. Le jugement de la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE), en date du 17 avril 2018, reconnaît que la Pologne n’a pas réussi à satisfaire à ses obligations relatives au site Natura 2000. Était en cause l’impact de ses mesures de coupe sanitaire, au regard de l’enjeu de conservation des espèces et des habitats naturels qui justifient la désignation du site⁽²³⁾. Mondialement connu pour sa très haute biodiversité (12 500 espèces décrites) en lien avec sa longue histoire de gestion très extensive (ancienne réserve de chasse des tsars), voire localement de non-gestion, ce site Natura 2000 comporte une zone de plus 4 700 ha protégée intégralement depuis 1916 et une zone cœur de parc national sans exploitation supérieure à 10 000 ha ; le reste du massif forestier, zone périphérique du parc national, est classé Natura 2000 et reste en partie géré avec une exploitation de bois.

Parallèlement un nouvel accent a été progressivement mis sur les forêts « primaires et matures » en tant qu’élément clé hautement menacé en Europe. À partir de 2013, *Wild Europe* a développé et adopté, sur la base d’une large consultation, une stratégie de protection de ces forêts, finalement publiée en 2018, en incorporant les recommandations de la conférence tenue à Bruxelles en 2017⁽²⁴⁾.

Lors de la deuxième conférence de *Wild Europe* sur ce sujet à Bratislava, en novembre 2019, Daniel Calleja, le directeur « Nature » de la Commission européenne, appela à une protection renforcée des forêts « primaires et matures ». Tenue sous le patronage de Zuzana Caputova, Présidente de la République slovaque, la conférence a élaboré un plan d’action pour la *wilderness*, diffusé en 2020⁽²⁵⁾.

(19) Allusion à la célèbre et ancienne American Wilderness Society (AWS), fondée en 1935 par un petit groupe de passionnés, dont les forestiers bien connus Aldo Leopold et Robert Marshall, un jeune ami et proche de Gifford Pinchot.

(20) Cf. WILDIslands, WILDDrivers, WILDCoasts, WILDForests and Wilderness.

(21) *Wild Europe*, le Wildland Research Institute, le PNUE, le WWF, l’UICN, l’organisation mondiale du tourisme (une agence des Nations unies basée en Espagne), l’UNESCO, la société zoologique de Francfort et le John Muir Trust.

(22) CIPRA, IUCN, WCPA, CEEweb, E.C.O. Institute for Ecology, Ecological Tourism in Europe, Frankfurt Zoological Society, The WILD Foundation, Verein CHWOLF, Wild Europe Initiative, Wilderness in Germany, Wildland Research Institute, WWF Austria, Western Colorado University, University of Sustainable Development Eberswalde.

(23) Le 18 février 2021, la Commission européenne est passée au stade de la mise en demeure, avant un éventuel retour devant la CJUE pour fixer les sanctions financières.

(24) <https://www.wildeurope.org/wp-content/uploads/2019/10/old-growth-forest-protection-strategy-outline.pdf>

(25) <https://www.wildeurope.org/wp-content/uploads/2021/03/Wild-Europe-Summary-Action-Plan.pdf>

Le Pacte vert pour l'Europe, adopté en 2019, vise d'abord à rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050, mais il « vise **aussi** à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'UE, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des citoyens des risques et incidences liés à l'environnement. ». Il s'appuie notamment formellement sur la stratégie européenne pour la biodiversité à échéance de 2030 et sur la nouvelle stratégie forestière européenne alors en cours de finalisation. La *wilderness* et la restauration des écosystèmes forestiers dégradés sont donc parties intégrantes du Pacte vert pour l'Europe, et devraient donc profiter de leurs financements⁽²⁶⁾. Pour le moment cependant, une telle option semble néanmoins se heurter à l'opposition des structures représentatives des forestiers participant aux comités consultatifs européens.

Les difficultés sont nombreuses comme, par exemple, le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable : Wild Europe, conjointement avec de nombreux scientifiques crédibles et de grandes associations de protection de la nature, a adopté une position très hostile au développement à échelle industrielle de l'utilisation du bois énergie, en estimant qu'il existe notamment trop d'effets négatifs sur le changement climatique et la biodiversité.

Adoptée en 2020, la stratégie européenne pour la biodiversité à échéance de 2030 mentionne clairement l'enjeu de la *wilderness* et la nécessité d'une protection stricte de **toutes** les forêts relictuelles qualifiées de « *old growth and primary forests* » en anglais et de « forêts primaires et matures » en français, dont il est également dit qu'elles sont un réservoir important de carbone. D'une manière novatrice, il est également précisé dans ce texte officiel de l'Union européenne que le rapport bénéfices/coûts d'un programme mondial opérationnel pour la conservation de la nature sauvage relictuelle est estimée à au moins cent pour un⁽²⁷⁾. Par ailleurs, la nouvelle stratégie forestière européenne, soumise à la consultation du public début 2021 (texte exclusivement en anglais), précise que, de manière cohérente avec la stratégie européenne pour la biodiversité, « *the last remaining primary and old-growth forests in the EU need to be strictly protected* ». En outre l'enjeu de la restauration des surfaces forestières endommagées et des écosystèmes forestiers dégradés est clairement mentionné, avec l'ambition de mettre en place des instruments financiers innovants. La formulation est *a priori* ouverte aux approches du « *rewilding* ».

Notons l'ouverture récente de deux des grandes instances fédératives forestières européennes aux approches développées par les défenseurs de la *wilderness* et des forêts « sauvages », lors de la conférence internationale sur les forêts au service de la biodiversité et du changement climatique, à Bruxelles, en février 2020. Le président de la confédération des propriétaires forestiers européens (CEPF) a concédé : « *Si les petites forêts qui nous restent sont vraiment matures, nous ne pouvons pas nous permettre de les couper, non, c'est clair.* ». Le président d'EUSTAFOR, qui fédère les gestionnaires des forêts publiques, essentiellement domaniales, a été particulièrement allant : « *Nous considérons les forêts très anciennes comme des noyaux de biodiversité, et nous les retirons des circuits de mobilisation du bois.* ». Il reste à voir comment ces engagements verbaux et moraux seront mis en œuvre en pratique.

Une motion pour le dernier Congrès mondial UICN a été déposée en 2019 par WWF France, basée sur la stratégie de Wild Europe et sponsorisée par de nombreux membres de l'UICN : elle demande que la protection des forêts primaires et vieilles forêts soit renforcée en Europe. Le texte final (<https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/125>) a été voté en septembre 2021 à Marseille à la quasi-unanimité des membres votants et a reçu l'appui de la France.

(26) Ce pacte vert fait référence au « Mécanisme de transition juste » qui doit permettre de lever mille milliards d'investissements publics et privés d'après la Commission.

(27) Cf. Balmford *et al.* (2002). Economic reasons for conserving wild nature. *Science*, 297(5583), 950-953.

UNE DYNAMIQUE ÉGALEMENT FRANÇAISE

La première référence institutionnelle à la *wilderness* en France fut la création de l'association « Mountain wilderness France », en 1988, avec le souci revendiqué de considérer la préservation du milieu naturel et l'amélioration de l'économie montagnarde comme un seul et même défi, en combattant les « pratiques déraisonnables » et en proposant des « approches douces ». Tout en affichant des valeurs que partagent presque toutes les initiatives européennes en la matière, sa vision de la *wilderness*⁽²⁸⁾ montre certaines originalités et ne se situe pas dans la radicalité de certaines approches européennes insistant de manière primordiale sur une empreinte humaine quasi inexistante.

Mais, dans le secteur forestier, les lointaines origines des réflexions sur la libre évolution en France et ce qu'elles signifient en matière de biodiversité et de fonctionnalités écologiques sont à rechercher dans l'enjeu des arbres morts et sénescents, comme indicateurs de biodiversité, dans le droit fil des réflexions sur les critères et indicateurs de gestion durable, en application de la seconde conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (Helsinki, 1991). L'instruction de l'Office national des forêts (ONF) sur la biodiversité, en 1993, a marqué une évolution significative de la pensée parmi les forestiers français concernant la biodiversité liée aux phases des cycles sylvigénétiques qui sont contresélectionnées par la sylviculture, bien qu'à l'époque les débats sur la libre évolution étaient inexistantes en France.

Cela ne doit pas dissimuler qu'une autre source de la mobilisation française trouve son origine dans les conflits des années 1970-2000 sur la gestion de certains peuplements emblématiques et dans l'évolution des paysages forestiers. En réaction, est née, en 2005, l'association « Forêts sauvages », créée par un groupe de naturalistes et d'écologues, avec pour objectifs la promotion de la naturalité, l'édition d'un périodique électronique⁽²⁹⁾ et la protection intégrale de vastes espaces forestiers par la maîtrise foncière. L'action de l'association inclut des projets d'acquisitions foncières. Pour beaucoup de projets, l'enjeu de la maîtrise foncière est important dans le contexte foncier français et de l'idéologie française du droit de propriété, même si beaucoup d'espoirs, encore à concrétiser, sont placés dans la contractualisation avec les propriétaires et gestionnaires de certains espaces ruraux, ou dans les obligations réelles environnementales, ce qui supposerait néanmoins des moyens financiers que les pouvoirs publics, tant nationaux que régionaux, ne semblent pas encore disposés à mobiliser à cet effet. Une telle option pourrait peut-être être plus financée *via* des partenaires privés ou directement les citoyens (*cf.* le paiement de services écosystémiques promu par FSC, et les acquisitions citoyennes par l'ASPAS).

Mais le choix le plus marquant et le plus fécond a été la décision du WWF France⁽³⁰⁾ de lancer, en 2006, un programme « Forêts anciennes » qui avait pour objectif de préserver les forêts anciennes à haute valeur de conservation. Contournant délibérément les ambiguïtés du concept de *wilderness* et ses difficultés de réception dans le contexte culturel français, le WWF France a choisi de parler de « haute naturalité ». Il s'agissait d'un choix fondateur dans deux directions. D'une part il « technicisait » le débat en tenant à distance les critiques, souvent virulentes en France, sur la non-pertinence du concept de *wilderness* en Europe occidentale ; ainsi il permettait de mieux faire comprendre les notions de gradient d'expression de la naturalité, et la pluralité des qualités écologiques qu'elle rassemblait (dont deux souvent confondues que sont l'ancienneté et la maturité). D'autre part il bénéficiait des *a priori* culturels favorables grandissant sur les concepts de nature et de naturalité dans le grand public, et des travaux des sciences humaines sur cette fascination

(28) Mountain wilderness France met en exergue la définition suivante : « Par *wilderness*, on entend cet environnement d'altitude, où tous ceux qui le désirent peuvent encore faire l'expérience d'une rencontre directe avec les grands espaces, et y éprouver en toute liberté la solitude, les silences, les rythmes, les dimensions, les lois naturelles et les dangers. »

(29) <http://www.forets-sauvages.fr/web/foretsauvages/100-naturalite-la-lettre-de-forets-sauvages.php>

(30) En France comme dans la plupart des initiatives européennes, le WWF a joué et continue à jouer un rôle moteur et facilitateur reconnu. Notons qu'au sein du conseil d'administration de « Wild Europe » le seul Français, Daniel Vallauri, est un permanent du WWF France.

pour le sauvage. Deux grands colloques, en 2008 et 2013, à Chambéry⁽³¹⁾, permirent d'élargir considérablement l'audience de cette approche. Le numéro thématique de la *Revue forestière française* en 2017, sur les forêts anciennes, piloté par Laurent Bergès (Irstea, devenue depuis INRAE) et Jean-Luc Dupouey (INRA, devenu depuis INRAE), donna un large écho aux réflexions et applications de la notion d'ancienneté (continuité dans le temps) et aux enjeux liés à la connaissance et à la protection des forêts anciennes⁽³²⁾.

Il faut noter que ces réflexions sur la naturalité en France ne se sont pas cantonnées à la forêt, et qu'un réseau adossé à un label et à un fonds en faveur de la conservation des rivières sauvages a été créé en 2011⁽³³⁾. Il a depuis labellisé 28 rivières et s'est étendu au niveau européen. Il s'agit d'une initiative née en France mais qui se situe dans le cadre des ambitions communautaires de la directive cadre sur l'eau. Il présente l'originalité de comporter une évaluation de la valeur économique du territoire labellisé, grâce au programme de recherche sur les services écosystémiques en partenariat avec l'École Centrale de Paris et le CEREMA (programme financé par l'OFB – Office français de la biodiversité).

En 2012, dans le contexte général créé par les initiatives communautaires, le comité français pour l'UICN a créé un groupe de travail « *Wilderness* et nature férale » qui cherchait à ouvrir une voie nouvelle à l'appropriation « revisitée » des débats européens en cours (cf. l'article C. Barthod et T. Lefebvre dans ce numéro). Le groupe a inspiré, écouté et fédéré des projets d'acteurs variés (cf. par exemple le Conservatoire du Littoral, l'ASPAS, le CEN Normandie,...). La réflexion sur la libre évolution se prolonge avec des initiatives en cours pour tenter d'adapter le concept de « *rewilding* » au contexte français.

En 2019, pour la première fois au plus haut sommet de l'État français, le Président de la République Emmanuel Macron formula ainsi l'objectif pour la France : « *D'ici 2022, nous porterons à 30 % la part de nos aires marines et terrestres protégées, dont un tiers d'aires protégées en pleine naturalité (...)* ».

La même année, sous la houlette du Professeur Francis Hallé et de quelques scientifiques, un projet « Pour une forêt primaire » a été lancé, créant un engouement certain *via* la presse auprès du grand public.

Enfin, en 2020, la nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées de la France vise à classer en aires protégées, à l'horizon 2022, 30 % des écosystèmes terrestres et marins français, dont un tiers (10 %) sous protection forte. Le changement de vocable (la différence entre la « pleine naturalité » du Président et la « protection forte » des techniciens du ministère est à noter) est hautement symbolique des difficultés pratiques de mise en œuvre, notamment pour définir ce qu'est une protection forte, ce qui est tout aussi débattu que la notion de pleine naturalité. Il est ainsi prévu, à la fois une protection renforcée en Guyane à hauteur de 180 000 ha, et la protection forte de 70 000 ha de forêts en métropole. En 2022, à l'initiative du ministère de la Transition Écologique, un inventaire des forêts subnaturelles, national mais s'appuyant sur les territoires, est en cours d'être relancé (après celui des années 1990).

De même, 2021 a vu le lancement de la « Coordination Libre Évolution » (CLE), le premier réseau coordonné d'organisations pour promouvoir les intérêts de la nature et des espaces sauvages en France. Ses membres espèrent que cela pourra conduire à une amélioration significative des priorités politiques et budgétaires sur le sujet.

(31) « Biodiversité, naturalité, humanité – pour inspirer la gestion des forêts » (Chambéry, 27-31 octobre 2008) ; « Naturalité des eaux et des forêts » (Chambéry, 17-20 septembre 2013).

(32) Voir aussi les sites <http://www.gip-ecofor.org/cartofora/> et <http://www.gip-ecofor.org/?q=node%2F726>

(33) <https://www.rivieres-sauvages.fr>

UN REGARD EUROPÉEN ATTENTIF AUX SPÉCIFICITÉS DU DÉBAT FRANÇAIS SUR LA NATURALITÉ ET LA WILDERNESS

En France, sans doute plus qu'ailleurs dans l'Europe des 27, le débat sur la conservation de la nature est marqué par un filtre culturel. Pays cartésien, habitué à une vision gérée voire cultivée des écosystèmes, la place et l'intérêt de la pleine naturalité, de la libre évolution, de la féralité, d'autant plus à grande échelle comme dans le cas de la *wilderness*, ont été niés ou dérangeaient pour des raisons que l'on peut comprendre. On peut notamment mentionner la perception négative du retrait partiel de l'emprise sur les paysages d'une civilisation agricole évoluant, et la remise en cause de la vocation productive dominante du forestier. Ces contestations de tout intérêt découlant de la libre évolution ont parfois été radicales, jusqu'à l'excès, avec la négation de la viabilité des forêts non cultivées, et l'opposition à la demande sociale exprimée au sujet de la nature⁽³⁴⁾. D'autres pays, au premier chef ceux de cultures scandinave, germanique et slave, présentent un attachement à la nature sauvage et une expérience vécue de celle-ci très différente. Beaucoup de forestiers et naturalistes français ont redécouvert les forêts naturelles tempérées à leur contact, en Europe de l'Est notamment.

Toutefois, l'histoire des évolutions de ces vingt dernières années en France et dans le cadre européen, telle que résumée dans les paragraphes précédents, montre une profonde évolution. Bien que teintée de fortes spécificités nationales (*In varietate concordia*, « uni dans la diversité » n'est-il pas le slogan de l'Europe ?), ces évolutions au sujet de la nature semblent toutefois converger et s'aligner sur un agenda européen aujourd'hui clair.

La diversité naturelle très grande de la France (carrefour biogéographique métropolitain, espace ultramarin original), les espaces en déprise dans certaines régions de montagne (Corse comprise), le poids politique de la France sur les questions forestières internationales, font que les observateurs européens suivent attentivement les évolutions de la question sur le sol de la France et y voient même de réelles opportunités de restauration de la *wilderness* et de *rewilding*. L'avenir dira si les deux voies d'intégration de la naturalité à la question des forêts, à savoir sa restauration dans de grands espaces protégés nouveaux, et son augmentation dans toutes les forêts gérées (comme facteur de résilience), seront dans les décennies à venir suivi d'effet à la hauteur des enjeux des crises, climatiques notamment.

Ladislav MIKO
Président de Wild Europe
Directeur en charge de la nature au sein de la
Commission européenne (de 2005 à 2011)
Wild europe
Turnseestraße 4A
D-79102 FREIBURG IM BREISGAU
ALLEMAGNE
(ladislavmiko@wildeurope.org)

Toby AYKROYD
Coordinateur de Wild Europe
Wild europe
Turnseestraße 4A
D-79102 FREIBURG IM BREISGAU
ALLEMAGNE
(tobyaykroyd@wildeurope.org)

(34) Ce contexte culturel explique sans doute la réaction des acteurs du monde rural (« groupe des neuf ») et la violence du conflit en France sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000 dans les années 1990, ainsi que la méfiance persistante de beaucoup d'experts et d'ONG vis-à-vis de toute nouvelle réflexion pouvant renouer avec de tels conflits, au-delà même des maladresses incontestables d'alors en matière de discours, de concertation et de procédures.

Daniel VALLAURI
WWF France et membre de Wild Europe
WWF
6 rue des Fabres
F-13001 MARSEILLE
(dvallauri@wwf.fr)

Christian BARTHOD
Président du groupe de travail
« Wilderness et nature férale »
du comité français pour l'UICN (de 2012 à 2020)
Membre fondateur de Rewilding France
24 rue Georges Thyvet
F-19000 TULLE
(barthodcjm@gmail.com)

UNE DYNAMIQUE EUROPÉENNE DE LA *WILDERNESS* [Résumé]

En 2009, l'adoption par le Parlement européen, à la quasi-unanimité, d'une résolution demandant une politique communautaire de la « *wilderness* », et les débats afférents menés sous les présidences tchèque et belge ont révélé au grand jour une nouvelle sensibilité découlant de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne. Mais ceci a été rendu possible par un grand nombre d'initiatives convergentes prises depuis la fin des années 1990 par des associations à visée européenne, travaillant de manière plus ou moins articulée avec la Commission européenne. C'est un long processus, de plus en plus actif et structuré, qui a conduit à ce que la stratégie européenne pour la biodiversité, adoptée en 2020, promeut la protection stricte de toutes les forêts relictuelles qualifiées de « *old growth and primary forests* » en anglais. La France n'a pas été active au niveau européen sur ce sujet, mais il est néanmoins possible d'y voir lentement monter l'intérêt pour ce sujet depuis les années 1990, mais avec une sensibilité propre.

A EUROPEAN DYNAMIC OF WILDERNESS [Abstract]

In 2009, the European Parliament adopted nearly unanimously a resolution requiring an EC policy about wilderness. This resolution, along with the related debates led under the Czech and Belgian presidencies, unveiled a new kind of awareness resulting from the enlargement of the EU toward the east. This was made possible by a large number of converging initiatives taken since the late 1990's by associations with a European scope working more or less hand in hand with the European Commission. A long-lasting, more or less structured process resulted in the European strategy for biodiversity adopted in 2020 promoting the strict protection of all old-growth and primary forests. France has not been active at the European level, but interest in the subject has been slowly rising since the 1990's, in its own manner.

Citation de l'article :

Miko, L., Aykroyd, T., Vallauri, D., & Barthod, C. (2021). Une dynamique européenne de la wilderness. *Revue forestière française*, 73(2-3 « Des forêts en libre évolution »), 313-322. doi : 10.20870/revforfr.2021.5428



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)